

COMPTE RENDU

DE LA REUNION DU 8 MARS 2021

Sous la présidence de M. Christophe SCHIMPF, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Dominique STOHR, Anne ZYTO, Claire CARRARO, Christophe HECKMANN, Fabien ACKER adjoints au Maire ; Mme Béatrice HOELTZEL Maire Délégué, Guy ALBOUI, Christophe BUSCHE, Michèle CECCHINI, Michel FILLIGER, Suzy GENTHON, Lucienne HAAS, Christian KLIPFEL, Pierre MAMMOSSER, Michel MATHES, Valérie MEJSNEROWSKI, Isabelle MULLER, Rudy RENCKERT, Alfred RINCKEL, Cathy WAGNER.

Membres excusés : Mme Sabine STRAUB donne procuration à M. Le Maire

Mme Anne MATTER donne procuration à M. Christophe Heckmann

Secrétaire de séance : Mme Claire CARRARO, Adjointe au maire

L'invitation à la réunion du conseil municipal du 08 mars 2021 a été envoyée aux conseillers municipaux par voie dématérialisée le 02 mars 2021, avec comme ordre du jour :

Ordre du jour :

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 janvier 2021
- Réunions, rencontres et manifestations

2. AFFAIRES FINANCIERES

- Compte de gestion 2020
- Compte administratif 2020
- Bilan des autorisations de programme
- Examen d'une demande de subvention pour le VCNA

3. PROJETS ET TRAVAUX

- Attribution des lots 1,2 et 3 pour le marché installation d'un équipement sportif et d'un terrain de foot synthétique
- Cathédrale de Notre Dame de Paris – Reconstruction de la charpente – Don de chênes pour la flèche
- Adhésion au projet un arbre une naissance
- Placement des Antennes GRDF

4. RESSOURCES HUMAINES

- Adhésion au groupement de commande du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise à jour de documents uniques d'évaluation des risques du personnel
- Création de deux postes saisonniers contractuels
- Création de deux postes saisonniers contractuels (Fleurissement de Hohwiller)

5. URBANISME

- Ecoquartier : point de situation pour le collectif
- Point de situation du projet pôle de santé
- Rétrocession de la voirie du lotissement des près fleuris rue Meissacker
- Vente des maisons située 12 rue de la bergerie
- Liaison rue du Frohnacker/rue de seltz
- Numérotation d'une maison rue Meissacker
- Information sur les DIA

6. DIVERS

- Elections régionales et départementales
- Prochaines réunions et manifestations

POINT 1 COMPTE RENDU DES RÉUNIONS

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 janvier 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins une abstention (Christophe BUSCHE)

APPROUVE le compte rendu.

- Réunions, rencontres et manifestations

19-01-2021

- Rdv téléphonique avec MaxiFlash : Projet Lifebiocorridors
- Rencontre avec M. Schwoerer de l'entreprise Soapy & Co

20-01-2021

- Conseil de Fabrique : thème principal « Rafrâchissement intérieur de l'église catholique »
- Anniversaire de Mariette Hubrecht 90 ans

23-01-2021

- Rencontre avec les gérants de la ferme de Loumana
- Rencontre avec Esther Lenz (inspectrice ecclésiastique), Marthe Rinckel (Présidente du Conseil presbytéral) et le futur pasteur de Soultz-sous-Forêts pour des présentations et la rénovation du presbytère.

24-01-2021

- Réunion de l'Association Foncière de Soultz-sous-Forêts
- Remise de cadeaux aux jeunes licenciés par le HBCSK

27-01-2021

- Conseil communautaire

28-01-2021

- Rencontre avec l'architecte M. Sutter pour faire le point sur la MDA
- Rencontre avec Mme Gully de la SERS pour faire le point sur le projet « pôle santé »

29-01-2021

- Rencontre avec M. Balzer (Maître d'œuvre pour l'espace sportif)

- Réunion Habitat 67 pour le collectif de l'écoquartier

30-01-2021

- 1er Mariage de l'année 2021

31-01-2021

- Drive Gyros organisé par les JSP de l'UT de Soultz-sous-Forêts

01-02-2021

- Rencontre avec M. Guy Heumann

- Rencontre avec M. Stoltz sur les limites de la voie publique rue de l'abbé Fischer

02-02-2021

- Rencontre autour de l'avenir du site de l'Afpa

03-02-2021

- Rencontre avec l'ABF pour la com com puis Soultz-sous-Forêts / Hohwiller : demande de mise en conformité pour un permis de construire à Hohwiller

04-02-2021

- Visite de l'église catholique et du château Geiger

06-02-2021

- AG du VCNA à la Saline

08-02-2021

- Rencontre avec M. Fender de GRDF : discussion autour des antennes de réception

- Réunion avec les acteurs intervenants dans le projet d'éclairage du futur terrain de football synthétique

09-02-2021

- CA du collège de l'Outre-Forêt

- Réunion de bureau de la com com

10-02-2021

- Réunion sur le bilan de la Saline avec notre partenaire départemental

- Réunion du SICTEU : M. Filliger expose la proposition d'une future station d'épuration

11-02-2021

- Réunion du CA du STIS 67 (SDIS est devenu STIS)

- Réunion du PETR à la Saline

13-02-2021

- Réunion de l'Association Foncière de Hohwiller : discussion autour de l'implantation du futur lotissement communal

15-02-2021

- Rencontre avec M. et Mme Rinckel pour le suivi des subventions paroissiales dans le projet de rénovation du presbytère protestant

- Réunion de la com com : présentation du projet piste cyclable sur le territoire à l'horizon 2024-2026

16-02-2021

- Échanges avec Benjamin Steinmann : projet d'interview à la Saline, projection de « in memoriam » et second film à venir
- Conseil d'école élémentaire

17-02-2021

- Commission sécurité Aldi
- Visite périodique de la commission de sécurité à la MDA
- Rencontre avec Mme Gillet : projet rue de la Bergerie

20-02-2021

- Drive boulettes de viandes organisé par la section jeune du FCSK

21-02-2021

- Réunion du bureau de l'Amicale des maires

22-01-2021

- Commission finances

23-02-2021

- Réunion de bureau com com : rencontre avec la Cci pour la redynamisation des centre bourgs du territoire
- Réunion du SIVU de la piscine

24-02-2021

- Réunion avec la directrice de la Saline pour la programmation de la saison à venir
- Commission d'ouverture des plis
- Réunion sur le terrain Lustig pour confirmer le passage d'une canalisation d'assainissement sur la limite.
- Conseil communautaire

25-02-2021

- Visioconférence / e-formation "Rôle du maire, comment considérer et aider les victimes dans ma commune »
- Réunion du CA l'association de charité
- Visioconférence avec les responsables de l'Association des Jardins et Vergers de l'Outre Forêt. Présentation du projet « une naissance, un arbre »

26-02-2021

- Commission fleurissement

27-02-2021

- Plantations d'arbres fruitiers et haies d'essences locales à Hohwiller dans le cadre du projet européen Lifebiocorridor
- Invitation au marché bio à Hatten

01-03-2021

- Enregistrement de la bande son du film de Benjamin Steinmann à la Saline.
- Réunion avec la présidente du Conseil de Fabrique : rétrocession de la partie occupée par la zone verte.
- Rencontre avec les riverains du projet de collectifs de M. Messemer, rue des 3 hommes.

02-03-2021

- Travail sur l'élaboration d'un document lien entre les spectacles de la Saline et les écoles.
- Formation RIFSEEP pour les agents

03-03-2021

- Rencontre avec Mme Dagmar Spielmann sur la problématique des nuisances rue de Seltz
- Réunion sur place, rue de la bergerie avec l'ABF, l'ASMA, Mme Gillet et son maître d'œuvre, Mmes Gorsy et Zyto
- Commission des jeunes

04-03-2021

- Échange téléphonique avec un potentiel investisseur qui souhaiterait construire des chambres d'hôte et appartements/hôtels rue de la bergerie
- Rencontre avec M. Xavier Jung pour un projet skate park ou pumptrack
- Réunion avec M. Balzer pour des explications techniques sur les choix des entreprises dans le projet du terrain de sport synthétique
- Après-midi informative sur la géothermie pour le bureau du PETR et des Maires ces CC de l'Outre-Forêt et du pays de Wissembourg.

05-03-2021

- Échanges avec M. Didier Haar sur l'avancement du lotissement Meissacker 1 et de sa volonté de créer un nouveau lotissement dans la commune
- Commission Services à la personne

06-03-2021

- Commission sport et associations
- AG de l'association sang pour cent
- Réunion sur le terrain du futur lotissement communal à Hohwiller avec M. Gorgus

07-03-2021

- Réunion de l'Association Foncière de Soultz-sous-Forêts : visite sur le terrain puis réunion

08-03-2021

- Commission de sélection des offres

POINT 2 AFFAIRES FINANCIÈRES

- Compte de gestion 2020

VU l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le comptable public et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont

conformes aux comptes administratifs de la commune pour le budget principal, le budget annexe de lotissement « Les Roses » et le budget annexe de lotissement « Eco quartier » ;

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Maire et des comptes de gestion du comptable public ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** les comptes de gestion du comptable public de Soultz-Sous-Forêts pour le budget principal, le budget annexe de lotissement « Les Roses » ainsi que le budget annexe de lotissement « Eco quartier », et donne quitus à ce dernier pour sa gestion.

- **Compte administratif 2020**

1. Présentation du compte administratif 2020 : Budget principal et budgets annexe

Les comptes administratifs 2020 ont été présentés et discutés en Commission des Finances du 22 février 2021. Dominique STOHR, adjoint aux finances, en présente les résultats. Les résultats sont arrêtés comme suit :

a. BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Réalisé (en €)
Dépenses	2 737 078,20
Recettes	3 390 407,15
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020 : EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	653 328,95

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Réalisé (en €)	Restes à réaliser (en €)
Dépenses	617 197,96	103 009,04
Recettes	1 571 029,90	48 693,00
Déficit d'investissement 2019 reporté	1 423 111,06	
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020 : DÉFICIT D'INVESTISSEMENT	- 469 279,12	-54 316,04

Mme HAAS s'interroge sur l'imputation de l'achat des panneaux d'affichage pour les deux écoles dans la ligne budgétaire de la Maison des Associations. Monsieur Stohr lui répond que cela ne change rien aux résultats.

VU l'article L. 2121-14 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le budget primitif 2020 adopté par délibération du conseil municipal du 6 juillet 2020 ;

VU la décision modificative n°1 approuvée par délibération du conseil municipal du 14 décembre 2020,

CONSIDÉRANT la présentation en ce jour du compte administratif 2020 ;

CONSIDÉRANT que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion tenu par le comptable public ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable rendu par la Commission Finances du 22 février 2021 ;

Réuni sous la présidence de M. Dominique STOHR, premier adjoint, le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** le compte administratif 2020 (M. le Maire n'ayant pas pris part au vote)

b. BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT ECO QUARTIER

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Réalisé (en €)
Dépenses	207 814,27
Recettes	207 814,27
Excédent de fonctionnement 2019 reporté	23 976,60
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020 : EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	23 976,60

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Réalisé (en €)	Restes à réaliser (en €)
Dépenses	207 814,27	-
Recettes	207 524,27	-
Déficit d'investissement 2019 reporté	207 524,27	
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020 : DÉFICIT D'INVESTISSEMENT	207 814,27	-

VU l'article L. 2121-14 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le budget primitif 2020 adopté par délibération du conseil municipal du 6 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT la présentation en ce jour du compte administratif 2020 ;

CONSIDÉRANT que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion tenu par le comptable public ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable rendu par la Commission Finances du 22 février 2021 ;

Réuni sous la présidence de M. Dominique STOHR, premier adjoint, le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** le compte administratif 2020 (M. le Maire n'ayant pas pris part au vote)

c. BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT LES ROSES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Réalisé (en €)
Dépenses	1 250,00
Recettes	1 250,00
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020	-

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Réalisé (en €)	Restes à réaliser (en €)
Dépenses	1 250,00	-
Recettes	-	-
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020 : DÉFICIT D'INVESTISSEMENT	- 1 250,00	-

VU l'article L. 2121-14 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le budget primitif 2020 adopté par délibération du conseil municipal du 6 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT la présentation en ce jour du compte administratif 2020 ;

CONSIDÉRANT que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion tenu par le comptable public ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable rendu par la Commission Finances du 22 février 2021 ;

Réuni sous la présidence de M. Dominique STOHR, premier adjoint, le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** le compte administratif 2020 (M. le Maire n'ayant pas pris part au vote)
- **Bilan des autorisations de programme**

Conformément à la délibération du conseil municipal du 11 avril 2017, M. le Maire présente le bilan d'exécution des AP/CP lors du dernier exercice :

AP001 : Redynamisation du centre-ville

Autorisation de programme :

Montant initial	900 000,00
Révision 2018	+ 240 000,00
Engagé au 31/12/2020	1 098 728,29
Disponible pour engagement	41 271,71

Crédits de paiement :

	2017	2018	2019	2020
Ouvert	200 000,00	950 000,00	527 996,00	32 186,00
Réalisé	34 072,13	577 903,80	495 809,08	5 721,97
Non consommés	165 927,87	368 096,20	32 186,92	26 464,03
Reportés en n+1	165 927,87	368 096,20	32 186,00	

L'autorisation de programme « Redynamisation du centre-ville » est affectée aux opérations suivantes :

- Aménagement d'un parking
- Construction d'un espace couvert et multifonctionnel

AP002 : Rénovation de la maison des associations

Autorisation de programme :

Montant initial	500 000,00
Révision 2018	+ 534 100,00
Engagé au 31/12/2019	1 015 827,78
Disponible pour engagement	18 272,22

Crédits de paiement :

	2017	2018	2019	2020
Ouvert	435 000,00	600 000,00	801 986,00	160 391,00
Réalisé	12 660,68	219 443,07	641 594,74	53 613,94
Non consommés	422 339,32	375 556,93	160 391,26	106 777,06
Reportés en n+1	422 339,32	375 556,93	160 391,00	

L'autorisation de programme « Rénovation de la maison des associations » a été affectée aux opérations suivantes :

- Travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité de la maison des associations et de la musique

Pour rappel, les crédits de paiement affectés à un exercice et non consommés à la fin de ce dernier sont par principe annulés. Ils peuvent toutefois être reportés sur l'exercice suivant par décision du conseil municipal. De ce fait, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la reprise des CP non consommés en 2020 sur l'exercice 2021.

Concernant l'AP001 « redynamisation du centre-ville », il est

VU la délibération du conseil municipal du 11 avril 2017 fixant les principes en matière de gestion des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

VU la délibération du conseil municipal du 11 avril 2017 approuvant l'ouverture des autorisations de programme AP001 « Jardin de la Saline » et AP002 « Rénovation et mise en conformité de la maison des associations » ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DÉCIDE de reporter une partie des crédits de paiement non consommés au cours de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021 et de modifier la répartition des crédits de paiement de la façon suivante :

- AP001 « Redynamisation du centre-ville »

	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Montant	34 100,00	577 904,00	495 810,00	5 722,00	5 000,00	1 118 536,00

- AP002 « Rénovation de la maison des associations »

	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Montant	12 670,00	219 444,00	641 595,00	53 614,00	100 000,00	1 027 323,00

- Examen d'une demande de subvention pour le VCNA

L'association du Vélo Club Nord Alsace (VCNA) sollicite la commune pour une participation financière à l'achat de nouvelles tenues pour leurs coureurs. L'achat a été réalisé en septembre 2020 pour un montant total de 4.800€, financés sur les fonds propres du club. Le montant sollicité est de 800,00€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la demande de subvention de l'association Vélo Club Nord Alsace pour l'achat de nouvelles tenues pour ses coureurs ;
- **DÉCIDE** de l'octroi d'une subvention de 800 € ;
- **PRÉCISE** que la subvention sera imputée en 6748 « Autres subventions exceptionnelles »

POINT 3 PROJETS ET TRAVAUX

- Attribution des lots 1,2 et 3 pour le marché installation d'un équipement sportif et d'un terrain de foot synthétique

Une consultation a été lancée le 8 février 2021 pour la réalisation d'un équipement sportif comportant un terrain de foot en surface de jeu synthétique, une aire de lancer de poids, une piste d'athlétisme et une aire de saut en longueur.

La consultation a été menée selon la procédure adaptée prévue par le Code de la Commande Publique.

Le marché a été divisé en 3 lots :

- Lot 1 : plateformes football / couloirs athlétisme / aire de lancer
- Lot 2 : Terrain de football synthétique
- Lot 3 : Clôture / main courante / paires ballons

Après une première estimation des travaux chiffrée à 828.763€, le chiffrage APD est de 893.317€. Chaque lot a été estimé selon les montants suivants :

- Lot 1 : 411.702€
- Lot 2 : 352.440€
- Lot 3 : 129.175€

La date limite de réception des offres a été fixée au 23 février 2021 et la commission d'ouverture des plis s'est réunie le 24 février 2021. Le nombre de soumissionnaire par lot est le suivant :

- Lot 1 : 5
- Lot 2 : 4
- Lot 3 : 3

Pour chaque lot, l'ensemble des candidatures a été jugé recevable. S'agissant des offres, aucune n'a été éliminée au regard des cas prévues par le Code de la Commande Publique.

Les offres ont été évaluées selon les critères prévus au Dossier de Consultation des Entreprises :

- Critère « prix » pondéré à 50%
- Critère « valeur technique » pondéré à 50%

Compte tenu de ses éléments et des rapports d'analyse des offres joints en annexe, il est au proposé au conseil municipal d'attribuer les différents lots.

- **Attribution du lot 1 plateformes football / couloirs athlétisme / aire de lancer**

Ci-dessous la synthèse de l'évaluation des offres :

Soumissionnaire	Prix (en € HT)	Note technique	Note prix	Note totale	Classement
PONTIGGIA (offre de base)	394 732,00	44,00	42,70	86,70	3
PONTIGGIA (Variante)	359 392,00	49,00	46,90	95,90	1
TRABET	387 566,00	40,00	43,49	83,49	4
HERRMANN	407 115,05	27,00	41,40	68,40	6
COLAS	337 112,50	43,00	50,00	93,00	2
LINGENHELD	445 542,73	40,00	37,83	77,83	5

VU le Code de la Commande Publique

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales

CONSIDÉRANT l'avis de la commission d'attribution des offres, réunies en ce jour à 18h

CONSIDÉRANT l'analyse des offres réalisée par la maîtrise d'œuvre, et sous le contrôle du maître d'ouvrage

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 5 abstentions (M. Klipfel, Mme Haas, M. Mathes, M. Renckert, Mme Mejsnerowski)

DÉCIDE d'attribuer le lot 1 plateformes football / couloirs athlétisme / aire de lancer à l'entreprise PONTIGGIA avec la variante pour un montant de 359 392,00 euros

AUTORISE M. le Maire à signer les documents contractuels et à notifier le marché à l'entreprise retenue

- **Attribution du lot 2 Terrain de football synthétique**

Ci-dessous la synthèse de l'évaluation des offres :

Soumissionnaire	Prix (en € HT)	Note technique	Note prix	Note totale	Classement
EPSL	375 017,05	42,00	46,56	88,56	4
ID VERDE	361 508,66	46,00	48,30	94,30	2
THIERRY MULLER	349 195,00	40,00	50,00	90,00	3
FIELDTURF TARKET	358 497,76	49,00	48,70	97,70	1

VU le Code de la Commande Publique

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales

CONSIDÉRANT l'avis de la commission d'attribution des offres, réunies en ce jour à 18h

CONSIDÉRANT l'analyse des offres réalisée par la maîtrise d'œuvre, et sous le contrôle du maître d'ouvrage

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 5 abstentions (M. Klipfel, Mme Haas, M. Mathes, M. Renckert, Mme Mejsnerowski)

DÉCIDE d'attribuer le lot 2 terrain de football synthétique à l'entreprise FIELDTURF TARKET pour un montant de 358 497,76 euros ;

AUTORISE M. le Maire à signer les documents contractuels et à notifier le marché à l'entreprise retenue

- **Attribution du lot 3 Clôture / main courante / paires ballons**

Ci-dessous la synthèse de l'évaluation des offres :

Soumissionnaire	Prix (en € HT)	Note technique	Note prix	Note totale	Classement
EPSL	123 200,85	49,00	43,23	92,23	2
SNEE	106 510,00	44,00	50,00	94,00	1
ID VERDE	124 569,36	49,00	42,75	91,75	3

VU le Code de la Commande Publique

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales

CONSIDÉRANT l'avis de la commission d'attribution des offres, réunies en ce jour à 18h

CONSIDÉRANT l'analyse des offres réalisée par la maîtrise d'œuvre, et sous le contrôle du maître d'ouvrage

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 5 abstentions (M. Klipfel, Mme Haas, M. Mathes, M. Renckert, Mme Mejsnerowski)

DÉCIDE d'attribuer le lot 3 Clôture / main courante / paires ballons à l'entreprise SNEE pour un montant de 106 510,00 euros

AUTORISE M. le Maire à signer les documents contractuels et à notifier le marché à l'entreprise retenue

Après la délibération, M. Renckert demande s'il y a de la place pour les spectateurs dans le projet ? Monsieur le Maire précise que les spectateurs ont toute leur place dans le projet, en répondant notamment aux normes d'accessibilité.

Le groupe de l'opposition précise qu'il n'est pas opposé au club de football mais bien au projet.

- **Cathédrale de Notre Dame de Paris – Reconstruction de la charpente – Don de chênes pour la flèche**

Suite à l'incendie de la cathédrale de Notre-Dame de Paris, de nombreuses collectivités forestières ont exprimé leur soutien en s'engageant à fournir gracieusement un chêne de leur forêt communale pour reconstruire sa charpente à l'identique.

Après analyse, le cabinet d'architecture en charge de la reconstruction de la flèche et de la charpente de la cathédrale, fait état d'un besoin de 1 300 arbres ayant des qualités et des dimensions bien définies. La Fédération nationale des Communes forestières, avec l'appui de l'ONF, s'est engagée auprès de l'interprofession nationale, France Bois Forêt, à rechercher auprès de ses adhérents 325 chênes correspondant aux besoins. L'ONF fournira 325 chênes des forêts domaniales et la forêt privée apportera les 650 autres arbres. Les chênes recherchés doivent être exploités pour le 15 mars 2021.

La Fédération nationale des Communes forestières en lien avec son réseau en région s'est organisée pour identifier très rapidement les collectivités souhaitant soutenir la reconstruction de la cathédrale Notre Dame de Paris. En parallèle, l'ONF a identifié ou identifiera prochainement en forêt communale des chênes sur pied pouvant répondre aux exigences du cahier des charges des architectes. Les communes au croisement de ces deux démarches, seront sollicitées via le réseau des Communes forestières pour confirmer leur don d'un chêne.

VU le code forestier,

CONSIDERANT l'aménagement en vigueur et son programme de coupes ;

CONSIDERANT le recensement effectué par l'ONF dans les coupes validées par la commune ;

Le maire invite le Conseil municipal à délibérer sur la délivrance d'un chêne de sa forêt pour en faire don à la reconstruction de la charpente et de la flèche de la cathédrale de Notre-Dame de Paris.

Mme Mejsnerowski intervient en posant la réflexion suivante « l'abattage de sapin de Noël pose des problèmes et là l'abattage d'autant de chênes n'en pose pas ».

Afin de contribuer à la reconstruction de la charpente de la cathédrale de Notre-Dame de Paris, le Conseil municipal, à 21 voix pour et 2 voix contre (Mme Mejsnerowski ; M. Rinckel)

- **DÉCIDE** de délivrer un chêne de sa forêt communale ;

- **DECIDE** de faire don de ce chêne ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent.

- **Adhésion au projet un arbre une naissance(annexe)**

Le programme "Une naissance, un arbre", propose aux parents, citoyens de Soultz-sous-Forêts Hohwiller, de planter un arbre pour la naissance de leur enfant afin d'accompagner cet événement d'un acte symbolique et écologique.

Le conseil municipal, après réflexion, se demande quelle solution peut être mise en œuvre si les particuliers ne peuvent pas planter et entretenir l'arbre ? est-ce que la commune dispose d'un espace ?

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'engagement de la commune dans une démarche écologique
Afin contribuer à l'absorption du carbone et offrir un refuge aux oiseaux et aux insectes qui sont indispensables à la biodiversité et participer à l'embellissement de la ville et de ses alentours, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'adhérer au programme un arbre une naissance uniquement si les arbres peuvent être planté chez les particuliers
- **DEMANDE** à modifier la convention dans le sens exposé
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire à revoir la convention avec l'association

- **Placement des Antennes GRDF**

Par l'intermédiaire de John Fender, GRDF a fait la demande d'installation de 3 antennes (=concentrateurs) sur des bâtiments hauts de la commune :

- 1) Eglise protestante
- 2) Mat du terrain de football principal
- 3) Ateliers municipaux

Les 3 emplacements sont souhaités pour couvrir toute la zone. Une petite rétribution est prévue (50€/an/concentrateur, donc 150€/an dans ce cas)

Il s'agit de l'équivalent de la Téléréleve des compteurs d'eau. Ce n'est en aucun un compteur de type linky.

Ces antennes seront en relation avec les nouveaux compteurs gazpar dont le déploiement est prévu à partir du 2^{ème} semestre 2021.

La Préfecture a validé l'installation de ces antennes.

Avantage pour chaque particulier à partir de son ordinateur ou smartphone

- Avoir un compte qui permet le suivi en temps réel de sa consommation
- Possibilité de mettre en place des alertes de consommation
- Etude de pics de consommation par GRDF

L'objectif de cette installation (d'après le programme de l'Etat) est la maîtrise de l'énergie
Après débat du conseil municipal, l'emplacement de l'église protestante présentant des problèmes, il est demandé à GRDF de fournir des précisions et des photos de l'équipement.

Le point sera abordé dès réception des précisions et des photos.

POINT 4 RESSOURCES HUMAINES

- **Adhésion au groupement de commande du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise à jour de documents uniques d'évaluation des risques du personnel**

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu l'article L.4121-3 du Code du Travail relatif à la mise en œuvre des actions de prévention garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ;

Vu l'article R.4121-1 du Code du Travail portant sur la rédaction à tout employeur, la réalisation de l'évaluation des risques ;

Vu l'article R.4121-2 du Code du Travail portant sur la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant mise à jour d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 12 mars 2020,

Considérant que la mise à jour du Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales ; la commune dispose du document unique et que, en application de l'article R.4121-2 du Code du Travail, la mise à jour du document unique est une obligation pour les collectivités territoriales.

Considérant que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Établissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité du travail, le Centre de Gestion du Bas-Rhin propose une intervention pour l'accompagnement des collectivités et établissements affiliés dans la mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels ;

Considérant que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin désirant mettre à jour le Document Unique, la formule du groupement de commandes est la plus adaptée ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire en vue de la mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques professionnels et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de mise à jour de documents uniques d'évaluation des risques professionnels, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion du Bas Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
 - La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
 - Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.
 - Précise que les crédits nécessaires à la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels seront prévus au Budget Primitif.
-
- **Création de deux postes saisonniers contractuels**

Dans le cadre de l'activité estivale, il est proposé au conseil municipal d'ouvrir deux postes de saisonniers pour renforcer l'équipe technique.

Il est proposé d'ouvrir un poste d'agent contractuel pour accroissement d'activités agent saisonnier/ Services Techniques.

Durée hebdomadaire de services : 35 heures

Grade : Adjoint Technique, catégorie C

Vu le Code Général Des Collectivités Territoriales,

Vu Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Vu l'article 3-1 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Considérant l'accroissement d'activité du service technique durant la période estivale ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de créer deux emplois d'adjoint technique à temps complet.

Les attributions consisteront à

- Entretien des espaces extérieurs
- Exécuter de petits travaux de réparation dans les bâtiments

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35 heures

La rémunération se fera sur la base correspondant à l'échelon 01 du grade d'adjoint technique territorial NT, indice brut 354 indice majoré 330

Les contrats seront établis sur la base de l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de travail.

- **Création de deux postes saisonniers contractuels (Fleurissement de Hohwiller)**

Dans le cadre de l'activité estivale, il est proposé au conseil municipal d'ouvrir deux postes de saisonniers pour mettre en œuvre le fleurissement à Hohwiller.

Il est proposé d'ouvrir un poste d'agent contractuel pour accroissement d'activités agent saisonnier/ Services Techniques sur la base de l'article 3-2

Durée hebdomadaire de services : 35 heures

Grade : Adjoint Technique, catégorie C

Vu le Code Général Des Collectivités Territoriales,

Vu Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Vu l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Considérant l'accroissement d'activité pour la période de fleurissement à Hohwiller,

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

DÉCIDE la Création d'un poste d'agent de maîtrise non titulaire à temps non complet

Pour 6 mois, la durée hebdomadaire de service est établie comme suit :

24h hebdomadaire du 01/05/2021 au 30/06/2021

20h hebdomadaire du 01/07/2021 au 30/09/2021

24h hebdomadaire du 01/10/2020 au 31/10/2020

Grade : agent de maîtrise non titulaire, catégorie hiérarchique C échelon 01, indice brut 360 indice majoré 335

DÉCIDE la création d'un poste d'agent de maîtrise non titulaire à temps non complet

Pour 3 mois, la durée hebdomadaire de service est établie comme suit :

5h hebdomadaire du 01/07/2021 au 30/09/2021

Grade : agent de maîtrise non titulaire, catégorie hiérarchique C, échelon 01, indice brut 360 indice majoré 335

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de travail.

POINT 5 URBANISME

- **Ecoquartier : point de situation pour le collectif**

Monsieur le Maire explique qu'Alsace Habitat a étudié un nouveau projet de bâtiment collectif. Sur cette nouvelle esquisse, ils proposent un accès spécifique du bâtiment à partir du Chemin du Sel et laissent un espace public afin de respecter « l'intimité » des riverains.

La nouvelle implantation permettrait le maintien de ce réseau gaz, cependant il serait tout de même nécessaire de dévoyer une partie du réseau sur une courte longueur.

De plus, afin d'éviter une rampe PMR disgracieuse, Alsace Habitat souhaite savoir s'il est possible d'installer une place PMR sur l'impasse du quartier du Salzbaechel.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur ces différents points :

- Nouveau découpage parcellaire
- Emplacement d'un stationnement PMR dans l'impasse, rue François Antoine Philibert
- Accord pour le dévoiement du réseau gaz

VU le Code Général Des Collectivités Territoriales,

VU la labellisation quartier plus du Conseil Départemental du Bas-Rhin

Considérant le projet d'aménagement d'un collectif dans l'écoquartier,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE le nouveau découpage parcellaire

VALIDE l'emplacement d'un stationnement PMR dans l'impasse

VALIDE le dévoiement du réseau gaz

- **Point de situation du projet pôle de santé**

Pour donner suite au dernier conseil municipal, une réunion de travail a été organisée avec La SERS afin de trouver une solution pérenne pour le projet du pôle de santé avec l'entreprise Perspective.

La SERS a demandé l'autorisation de missionner un notaire spécialisé dans le droit immobilier de façon à trouver le meilleur montage financier et juridique possible pour sécuriser la commune.

- **Rétrocession de la voirie du lotissement des près fleuris rue Meissacker**

L'entreprise PREMIUM promotion en charge de la création du lotissement des près fleuris rue Meissacker, propose à la commune la rétrocession de la voirie du lotissement.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de statuer sur le principe de rétrocession à l'euro symbolique de la voirie du lotissement des près fleuris rue Meissacker.

VU le Code Général Des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE le principe de rétrocession de la voirie du lotissement des près fleuris rue Meissacker

VALIDE la rétrocession à l'euro symbolique

- **Vente des maisons situées 12 rue de la bergerie**

Afin de trouver une solution adaptée pour la rénovation du bien 12 rue de la bergerie, une rencontre entre tous les protagonistes (le futur acquéreur, son architecte, l'ABF, l'ASMA, la DGS, Mme Zyto et M. le Maire) a été organisée le 03/03/2021. Après étude des bâtiments par l'Association de Sauvegarde des Maisons Alsaciennes, il apparaît à leurs yeux qu'il n'y a pas lieu de les modifier. D'après leur analyse, il faudrait tout garder en l'état et rénover de l'intérieur. L'Architecte des Bâtiments de France s'est rangé à cet avis. Or, les architectes

présents tout comme le futur acquéreur considèrent que le coût de rénovation sous la forme proposée allait exploser et ne pas permettre de finaliser le projet. La réunion s'est terminée avec de vifs échanges qui n'auront pas permis de trouver une solution satisfaisante. Si la situation ne voyait pas d'autre issue, la personne intéressée abandonnera le projet...

- Liaison rue du Frohnacker/rue de seltz- Rue Louis-Philippe KAMM

Lors du conseil municipal du 06/11/2013, la commune s'est prononcée favorable pour entrer dans la négociation pour la régularisation de la voirie rue Louis-Philippe Kamm et à l'extension de l'éclairage public dans cette rue.

Une partie de la voirie appartient à l'association foncière, qui s'est prononcée en date du 14-12-2014, favorablement pour une cession à l'euro symbolique à la commune.

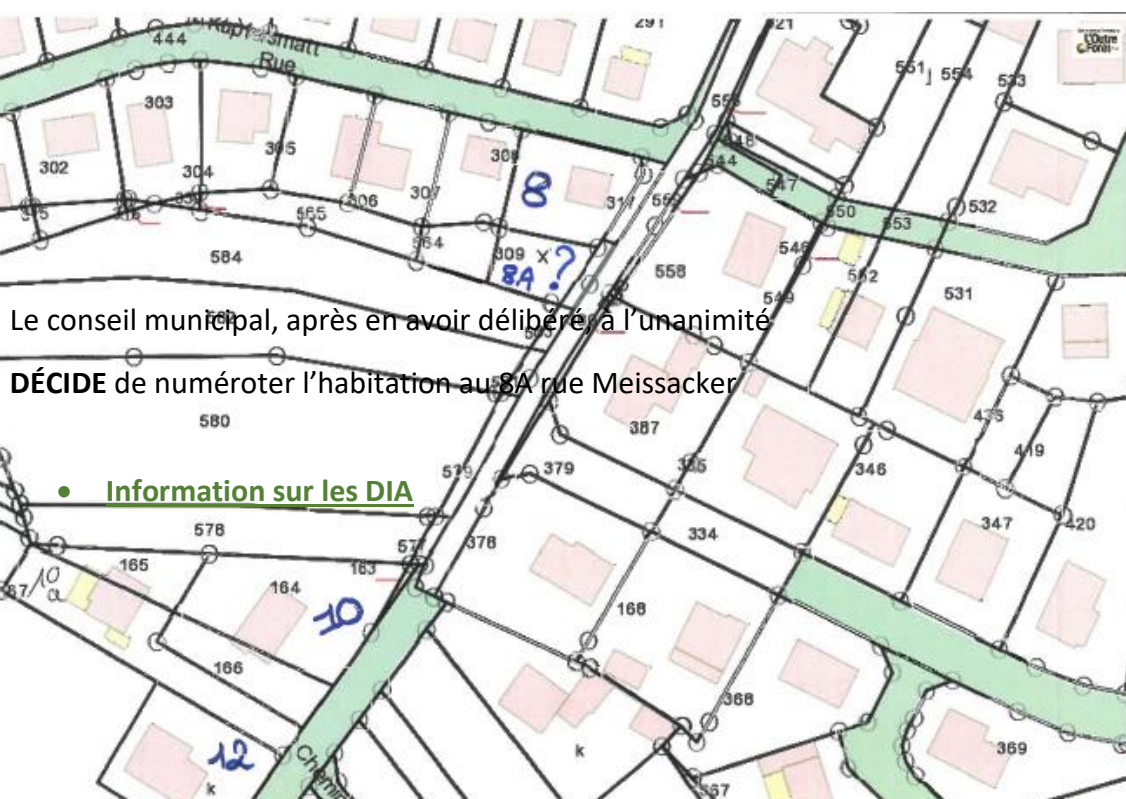
Monsieur le Maire propose au conseil municipal, d'acter la cession de l'association foncière à la commune pour l'euro symbolique et de régulariser la situation.

Vu le Code Général Des Collectivités Territoriales,
Vu la décision du 14.02.2014 de l'association foncière de Soultz-sous-Forêts
Vu la délibération du 06-11-2013 de la commune
Considérant l'aménagement de la rue Louis-Philippe Kamm

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE de procéder à l'achat de la parcelle 484 section 37 de l'association foncière
DECIDE de l'achat à l'euro symbolique
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y afférents

- Numérotation d'une maison rue Meissacker

Les propriétaires de la nouvelle construction, sur la parcelle 308/309/564 rue Meissacker, demandent la numérotation de la maison, il s'agit de la construction à côté du numéro 8. C'est pourquoi Monsieur le Maire propose d'attribuer le numéro 8A, sachant que les numéros 10 et 12 sont déjà attribués.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
DÉCIDE de numérotter l'habitation au 8A rue Meissacker

- Information sur les DIA

POINT 7 DIVERS

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve à l'unanimité moins une abstention (Pierre Mammosser) l'annulation de la fête des aînés 2021 et son remplacement pour cette année par un colis de Pâques.

- **Prochaines réunions et manifestations**

Réunions de commissions comme prévues au calendrier. Un changement interviendra certainement pour la commission scolaire car un conseil d'école maternelle se profile à la même date.